



LES RANDONNEURS DE L'ESTVAROIS
Maison des associations
213 rue de la Soleillette
83700 SAINT-RAPHAËL

Assurance R.C.P :

WTW France - Département Sport et événement –Tour Hekla,
52 avenue du Général de Gaulle - CS 10427 - 92800 PUTEAUX
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution - 132 rue des Trois Fontanot -
92000 Nanterre - Tel 33(0)9 69 32 23 36 - Contrat n° : 4000716162 /1

VOGÜÉ (ARDECHE) JUIN 2026 SEJOUR N° FR 018 351

Saint-Raphaël, le 9 septembre 2025

SEJOUR DE 7J/6N DU 20 JUIN 2026 AU 26 JUIN 2026
PRIX PAR PERSONNE : 800€

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 46, au minimum 36 personnes
Dates : du 20 juin 2026 au 26 juin 2026.
Déplacements : Car

PROGRAMME :

Jour 1 : Les participants, munis de leur pique-nique sont attendus le 20 juin 2026 rue Henri Vadon à FREJUS (83600) avec bagages et matériel étiquetés pour un départ dont l'horaire sera fixé ultérieurement.

Jours 2 / 3 / 5 / 6 : Randonnées encadrées par des guides locaux qui proposeront 3 niveaux de difficulté : Facile, Moyen, Difficile (voir le programme sur le site). Les kilomètres sont donnés à titre indicatif, les guides s'adapteront en fonction du niveau des randonneurs et pourront augmenter ou diminuer les niveaux si besoin.

Jour 4 : Journée touristique : Le matin visite de la Grotte Chauvet 2, l'après-midi visite du village classé de Balazuc et du hameau du vieil Audon.

Jour 7 : Fin de séjour et retour sur Fréjus.

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera au « DOMAINE LOU CAPITELLE » 470 rue du Pigeonnier à VOGÜÉ 07200 qui assurera la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi pour ceux qui le souhaiteraient.

COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **800€** par personne, en pension complète, en chambre double sans l'assurance annulation (non obligatoire mais fortement conseillée) qui est de 29€. Supplément pour chambre individuelle : 132€ pour le séjour.

• **Ce prix comprend :**

- Le pot de bienvenue,
- L'hébergement en chambre double, lits faits à l'arrivée et renouvellement du linge de toilette 1 fois pendant le séjour,
- La pension complète avec boissons à table : dîner du 1^e jour au déjeuner du 7^e jour et panier-repas

- pour les sorties à la journée,
 - La journée touristique,
 - Les 3 guides locaux pour les niveaux de randonnées et guide pour la journée touristique,
 - Le transport en car, aller et retour au départ de Fréjus ainsi que les trajets sur place,
 - Les divers pourboires.
- **Ne sont pas compris :**
 - La fourniture du pique-nique du premier jour,
 - Les dépenses personnelles,
 - Les assurances (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement) facultatives mais fortement conseillées,
 - D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits ou twin, préalablement à leur pré-inscription.

Le descriptif du séjour est disponible, sur le site du REV, à partir du 3 octobre 2025.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 9 octobre 2025 à 19 h auprès de Jean-Christophe ALLACHE uniquement par SMS au **07 81 16 92 30**. (Inscriptions prises par ordre d'arrivée des SMS)

Dès validation par le Correspondant Tourisme, cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 140 € (chèque à l'ordre du R.E.V) ou par carte bancaire sur la plate-forme HELLO ASSO directement sur le site du club.

ATTENTION : Les personnes qui souhaitent une chambre individuelle seront inscrites d'office sur liste d'attente. L'attribution sera faite s'il reste de la place et en tenant compte du nombre accordé par l'hébergeur. Elles seront réservées en priorité aux personnes ayant des obligations médicales.

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 31 octobre 2025 (minimum 36 participants). En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. L'acompte de réservation sera affecté au règlement du séjour.

Possibilité d'envoyer le bulletin d'inscription et le bulletin d'assurance par email à Christine@REV83.onmicrosoft.com ou de le déposer à la Soleillette ou lors de la réunion mensuelle du 15/10/25.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin individuel de souscription assurances disponible sur le site.

PAIEMENTS :

Acompte de **140€** à la pré-inscription.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription définitive 29€ à payer avec la 1^{re} échéance.

Solde du séjour : voir le descriptif sur le site pour connaître les modalités.

- Chèque bancaire :
3 chèques de **220€** à l'ordre du REV datés du jour de l'émission et qui seront encaissés au 15/03/2026 – au 15/04/2026 – au 15/05/2026 (à joindre obligatoirement au dossier). Si vous souscrivez l'assurance annulation, **ajoutez 29 € sur le 1^{er} chèque**.
- Carte bancaire : _____
Sur la plate-forme HELLO ASSO. Voir le lien sur notre site www.rev83.org (suivre les indications concernant les dates des échéances). Si vous utilisez ce service pour la 1^{re} fois, prenez connaissance du tutoriel sur notre site.

Les conditions générales de vente, la notice d'informations « assurances » sont à consulter sur notre site.

Tous les règlements par chèque doivent être établis à l'ordre du R.E.V.

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions, ci-dessous, ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT (9€) seront systématiquement dues et non remboursables.

FRAIS DE RÉSOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

1. Annulation faite avant le 20/03/26 : restitution des sommes versées avec une retenue du montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
2. Annulation faite entre le 20/03/26 et le 20/05/26 : restitution des sommes versées avec une retenue de 30€ pour frais de dossier ainsi que le montant des contributions EIT et UEIT et des primes d'assurances éventuellement souscrites.
3. Annulation à compter du 21/05/26 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site du club à l'adresse :
www.rev83.org